

République Française



DELIBERATION DU CO

N°040/2024

Séance du 11 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), Mme MANE (donne pouvoir à Mme FAUQUET), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. QUENTIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de procurations : 02

**OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CONSEIL
 DEPARTEMENTAL POUR LA TRANCHE 2 DE L'AMENAGEMENT DE LA RD40A**

Rapporteur : François CHARRIERE

Pour rappel : en séance du 30 août 2023, une demande de participation avait été faite au Département du Gard pour l'aménagement de la traversée en agglomération de la RD40a pour la tranche 1 des travaux aujourd'hui terminés.

Il convient aujourd'hui de solliciter le Conseil Départemental pour demander une participation pour la tranche 2.

Le plan de financement prévisionnel pour cette 2^{ème} tranche est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
	Tranche 2		
AMO	14 600,00	Etat (DETR) (20%)	65 823,29
Diagnostic, SPS..	7 500,00	Département Tr 2	178 495,75
Travaux	291 344,25	Nîmes métropole	18 974,13
Dépenses imprévues	15 672,21	Fonds propres (20 %)	65 823,29
Dépenses totales	329 116,46 €	Recettes	329 116,46 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

2 voix pour :

ID : 030-213002496-20241216-DEL040_2024-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par

- charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de participation auprès de Département pour la tranche 2 de cette opération ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

Saint-Dionisy, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

